



CONFERENCE ANNUELLE DU BEE 2006

**PROGRAMME**

**L'UE PEUT-ELLE RENFORCER SON LEADERSHIP EN MATIERE DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE?**

Bruxelles, le 22 Septembre 2006

Lieu : International Trade Union House (*Maison Internationale des Syndicats*),  
5, Boulevard du Roi Albert II, Bruxelles, (À proximité de la Gare du Nord, métro Rogier)

Langues de la conférence : Anglais et Français

Pas de frais de conférence

**9.15. Introduction** par Mikael Karlsson, Président du BEE

**Présidence de la conférence : John Hontelez**

**9.30 Discours programme : Nick Mabey, E3G: «A l'heure de la mondialisation, maintenir la prospérité de l'Europe nécessite un leadership en matière de développement durable»** E3G signifie « Environnement 3<sup>ème</sup> génération » et est un *think-tank* basé en Grande-Bretagne.

Présentation, questions et réponses

**10.25 Coffee Breack**

**10.45-12.45 Critique de l'application du sixième Programme d'Action Environnemental de l'UE : Quelle direction prendre à l'avenir dans la politique environnementale de l'UE ?**

Introduction par Mogens Peter Carl, DG Environnement

Réactions de :

- M. Jan Erik Enestam, Ministre Finlandais de l'environnement, présentant la proposition finlandaise sur «une nouvelle génération de politiques environnementales»
- Mme Riita Myller, Députée au Parlement Européen, Finlande, rapporteur actuelle du 6<sup>ème</sup> PAE
- Mme Jacqueline Mc Glade, Directrice de l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE)
- M. Stefan Scheuer, BEE, Directeur des politiques de l'UE

- M. Davis Baldock, Directeur de l'Institut pour les Politiques Environnementales Européennes / Institute for European Environmental Policy (IEEP)

Discussions avec les participants à la conférence

12.30-14.0 Buffet Lunch

**14.00 -16.30 « Quelles sont les attentes des Etats-membres en matière de politiques environnementales Européennes? »**

**Table ronde des Ministres de l'Environnement et du commissaire Dimas**

- Commissaire Stavros Dimas
- Mme Connie Hedegaard (Danemark)
- M. Bruno Tobback (Belgique)
- M. Jan Szysko (Pologne)
- M. Jan-Erik Enestam (Finlande)
- M. Olavi Tammemäe, « vice minister » (Estonie)
- M. Pieter Van Geel, « state secretary » (Pays Bas)
- Au nom de M. Gabriel (Allemagne), M. Karsten Sach, Affaires internationales du Ministère
- Mikael Karlsson, Président du BEE

Les ministres sont invités à répondre aux questions suivantes:-

- Quels sont les progrès les plus remarquables en matière de protection environnementale que l'UE a apportés à vos pays ?
- En quoi les politiques européennes bloquent ou compliquent-elles les priorités politiques nationales ?
- Dans quelle mesure l'UE doit-elle adopter une approche proactive ?

Réaction : Commissaire Dimas et Mikael Karlsson

Discussions entre table ronde et participants à la conférence

**16.30 Conclusions par la Présidence de la conférence**

Sponsors de cette conférence annuelle:

Les Ministères de l'Environnement Finlandais et Néerlandais

ooooo

## **Objectifs de la Conférence:**

- Souligner à la fois les succès des politiques environnementales de l'UE pour l'état de l'environnement et l'urgente nécessité d'en faire plus, ce qui signifie aussi bien la prise de nouvelles initiatives qu'une application plus efficace sur la base de la législation existante.
- Présenter une vue d'ensemble critique sur la mise en oeuvre du 6<sup>ème</sup> PAE, plus particulièrement évaluer en quelle mesure la nécessité concrète de délivrer une législation avec des buts et des dates butoirs a été accomplie.
- Discuter la nécessité d'assurer la qualité environnementale des procédures d'évaluation d'impact aussi bien que des exercices de simplification de règlements.
- Réaffirmer le besoin d'intégration des coûts et des objectifs environnementaux dans les prix payés pour les marchandises et les services, à travers la réforme des subventions, des taxes et des charges, des émissions industriels, des marchés publics écologiques, une responsabilité environnementale efficace.
- Défier les points de vues du monde des affaires, de l'industrie et des institutions européennes sur le fait que la mise en oeuvre du processus de Lisbonne sur l'innovation et la compétitivité nécessite la subordination d'objectifs et de politiques environnementales.
- Souligner le rôle essentiel de la Commission européenne et de la prise de décision au niveau européen pour protéger et améliorer la qualité de l'environnement en Europe et dans le monde.

## **Données de base:**

- Au mois de juillet de cette année, la Commission doit produire un rapport à mi-parcours sur les progrès réalisés dans l'application du 6<sup>ème</sup> programme d'action environnemental, «comprenant à la fois les tendances et perspectives environnementales.» Il est désormais clair que la publication sera reportée d'ici l'Automne, donc la Conférence, au lieu de commenter sur la révision, peut en fait encore apporter sa contribution au travail de la Commission.
- On s'attend à ce que la révision évalue les progrès dans les domaines prioritaires du 6<sup>ème</sup> PAE, sur la base des indicateurs que l'Agence Européenne pour l'Environnement a développé pour son rapport sur l'état de l'environnement 2005. Elle montrera également comment le processus de

Lisbonne, et l'agenda économique et social en général, ont influencé les opportunités pour les politiques environnementales et en particulier comment les politiques environnementales peuvent contribuer au processus de Lisbonne. Elle examinera les résultats de l'élaboration des sept stratégies thématiques, comme outil visant à une approche plus globale de la prise de décision. Et elle regardera de façon plus spécifique la situation et les perspectives dans les nouveaux Etats-membres en leur permettant de participer au 6<sup>ème</sup> PAE. Elle devrait ensuite tirer des conclusions concernant les points sur lesquels la mise en œuvre du 6<sup>ème</sup> PAE devrait se focaliser ainsi que sur l'approche à adopter.

- Début 2006, le BEE a mandaté l'Institut pour les Politiques Environnementales Européennes pour l'établissement d'une étude critique indépendante sur l'application du 6<sup>ème</sup> PAE jusqu'à cette date. Cette étude a été publiée en avril.  
(voir : [http://10.0.0.12/activities/env\\_action\\_programmes/IEEPFinalReport6EAP-April2006.pdf](http://10.0.0.12/activities/env_action_programmes/IEEPFinalReport6EAP-April2006.pdf))
- A partir de ce travail le BEE a établi une position critique sur l'efficacité du 6<sup>ème</sup> PAE et tiré des conclusions sur les futures orientations des politiques environnementales de l'UE. Ce positionnement fut par la suite approuvé par les 9 autres organisations environnementales européennes qui travaillent avec le BEE au sein du G10.  
(voir : [http://10.0.0.12/activities/env\\_action\\_programmes/20060515-EEB-6EAP-position-revised.pdf](http://10.0.0.12/activities/env_action_programmes/20060515-EEB-6EAP-position-revised.pdf))
- La présidence Finlandaise a fait de la révision un thème central et organise en juillet une discussion sur une « nouvelle génération de politique environnementale », au Conseil Informel pour l'Environnement. Le BEE a été invité à prendre part à cette discussion et à présenter ses points de vues. La stratégie de développement durable révisée offre également de nouvelles perspectives et de nouveaux encouragements à l'utilisation d'instruments horizontaux, comme les marchés public écologiques, les réformes de subvention et les réformes fiscales environnementales. La Commission avait l'intention de publier un Livre Vert sur les instruments financiers pour l'environnement avant l'été. Nous espérons qu'il sortira avant notre conférence.
- Dans l'après-midi, nous souhaitons ouvrir un débat à propos du dilemme entre leadership et subsidiarité au sein de l'UE. A l'issue de cette discussion nous devrions obtenir une vision plus claire de ce que les ministres de l'environnement attendent de la Commission et de l'UE, par rapport aux tendances actuelles des politiques européennes. Nous espérons que les discussions puissent aboutir à un clair aperçu des types d'initiatives nécessaires afin de renforcer les politiques environnementales au niveau

national, en terme de législation et d'application, et dans l'introduction d'instrument financiers.